



OFFICE DES POURSUITES ET FAILLITES

À titre exceptionnel et vu la pandémie de Coronavirus,
l'accès aux guichets est fortement restreint jusqu'à nouvel avis.

ALTERNATIVES :

✓ Les offices reçoivent uniquement sur rendez-vous :

 Les coordonnées (téléphone, email et IBAN) sont disponibles
 sous le menu « Contacts » du site internet.

✓ Les extraits des registres sont délivrés uniquement
en ligne sur le site suivant :

<https://spf.apps.vs.ch/home>



Scanner pour accéder
directement au site

✓ Les paiements sont à exécuter sur les comptes postaux des différents offices
(les IBAN sont disponibles sous le menu « contacts » du site internet).

 Lors de chaque paiement, il est important de mentionner dans les communi-
cations, soit le numéro de poursuite, soit le dossier concerné.

En cas de doute, prière de contacter l'office qui vous fera parvenir gratuite-
ment un bulletin de versement.

Tous les détails sont disponibles sur notre site internet : www.vs.ch/spf

Sion, le 18 mars 2020



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service des poursuites et faillites